

Publié le 23.10.2024

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
DU VAL ES DUNES**1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre le quatorze octobre à 10h30, le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion d'Otri sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL, Président.

Etaient présents : MM. Philippe PESQUEREL, Claude FOUCHER, Mme Nathaly MONROCQ, M. Eric MARGERIE, Mmes Régine ENEE et Alexandra LEPINAY formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. Patrice MARTIN, Philippe PIARD, Laurent DECLERCK et Stéphane AMILCAR.

Secrétaire de séance : M. Claude FOUCHER

Date de convocation
07.10.2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 6

Quorum : 6

Délibération n° 2024/17B**Modification des tarifs de la régie de l'office de tourisme**

Afin de pouvoir être point de vente des cartes de pêche du Brochet caennais, il convient de créer de nouveaux tarifs pour la régie de l'office de tourisme :

- Carte « Personne majeure » : 86,00 €
- Carte « Personne majeure » vendue entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2025 : 43,00 €
- Carte « Interfédérale personne majeure » : 112,00 €
- Carte « Promotionnelle femme » : 41,00 €
- Carte « Personne mineure » : 26,00 €
- Carte « Découverte » : 7,00 €
- Carte « Hebdomadaire » : 36,00 €
- Carte « Journalière » : 18,20 €
- « Vignette réciprocaire » placée seule : 40,00 €

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

↳ Décide de l'application des tarifs supplémentaires suivants pour la régie de recettes et d'avance de l'office de tourisme :

- Carte « Personne majeure » : 86,00 €
- Carte « Personne majeure » vendue entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2025 : 43,00 €
- Carte « Interfédérale personne majeure » : 112,00 €
- Carte « Promotionnelle femme » : 41,00 €
- Carte « Personne mineure » : 26,00 €
- Carte « Découverte » : 7,00 €
- Carte « Hebdomadaire » : 36,00 €
- Carte « Journalière » : 18,20 €
- « Vignette réciprocaire » placée seule : 40,00 €

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Claude FOUCHER



Le Président,
Philippe PESQUEREL